

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 octobre 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2022-10-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assiste également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement aux projets de règlements 015-2022 et 016-2022.

Projet de règlement 015-2022

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin d'encadrer les enseignes pré-menu et les enseignes de menu des commerces offrant un service à l'auto. »

Le projet de règlement n° 015-2022 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'est formulée.

Projet de règlement 016-2022.

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de revoir à la hausse la superficie maximale des bâtiments accessoires détachés pour les terrains de plus de 5000 mètres carrés ».

Le projet de règlement n° 016-2022 contient une disposition susceptible

d'approbation référendaire.

Aucune question n'est formulée.

La période de questions étant terminée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2022-10-377

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 octobre 2022 avec les modifications suivantes:

AJOUTER :

4.4 Redécoupage électoral fédéral.

12.1 Résolution relative à « L'Annexe 6 de l'entente concernant la communication des données et leur diffusion dans une banque en ligne sur internet » entre SOQUIJ et la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-378

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2022 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2022, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2023.

Le conseil prend acte.

CORRESPONDANCE.

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MADAME ALEXANDRA YERLY.

Madame Alexandra Yerly dépose une lettre au conseil.

Le conseil en prend acte.

Rs.2022-10-379

DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB ÉQUESTRE DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que le Club équestre de la MRC d'Acton sollicite la Ville d'Acton Vale pour renouveler sa commandite;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 70 \$ à titre de commandite, payable à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club équestre de la MRC d'Acton;

Que la Ville d'Acton Vale demande aux membres du Club équestre de bien vouloir respecter les sentiers de ski de fond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES RÉSULTATS DU CLUB ÉQUESTRE DE LA MRC D'ACTON.

La Ville demandait au Club équestre de la MRC d'Acton, dans la résolution 2022-06-221, de communiquer les bénéfices générés par la collecte de fonds pour la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer. Le club soumet les résultats relatifs à cette collecte de fonds.

Le conseil en prend acte.

Rs.2022-10-380

REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL FÉDÉRAL.

Attendu qu'il y a actuellement un redécoupage de la carte électorale fédérale afin de proposer un changement de nom pour la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot par l'ajout d'« Acton » et supprimer « Bagot »;

Attendu que le député Simon-Pierre Savard-Tremblay sollicite la Ville d'Acton Vale afin d'obtenir, au nom du conseil municipal, la signature du maire, en appui à cette démarche;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Qu'au nom du conseil municipal, d'autoriser le maire à signer le mémoire déposé par le député Simon-Pierre Savard-Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-381

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu d'autoriser les dépenses et les paiements de ces dépenses, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, des conseillères suivantes, pour le mois de novembre 2022 :

3 novembre 2022 Pierrette Lajoie	Déplacement/Colloque « Mieux s'outiller pour le soutien à domicile » à St-Hyacinthe	64.52 \$
-------------------------------------	---	----------

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-382

RÉSOLUTION ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DIRECTION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE.

Attendu que le pont Provost est fermé depuis le 27 avril 2022 puisqu'une anomalie associée à la structure de ce dernier a été relevée;

Attendu que cela occasionne un détour d'une très grande ampleur pour les citoyens et visiteurs pour ce secteur et qu'avec le coût de l'essence, des coûts additionnels pour ces usagers;

Attendu que le pont a déjà fait l'objet d'une fermeture de janvier 2018 à mars 2020 ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale demande l'accélération de l'inspection ainsi que les travaux, le cas échéant pour 2022;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale fait la demande au ministère des Transports du Québec, Direction régionale de la Montérégie, ainsi qu'au député André Lamontagne, afin qu'il y ait inspection, réparation et réouverture du pont Provost en 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-383

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE RELATIVE À UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a autorisé, le 2 décembre 2019, résolution 2019-12-410, la signature d'une entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge ;

Attendu que la Société canadienne de la Croix-Rouge a entamé un travail de révision de la lettre d'entente – Services aux sinistrés afin de refléter des changements de façons de faire au sein de la Croix-Rouge et l'évolution du domaine de la sécurité civile au Québec;

Attendu que la nouvelle version de la lettre sera prête au cours des prochains mois, la Croix-Rouge souhaite prolonger d'un an la validité de l'entente actuelle afin que la Ville d'Acton Vale puisse utiliser la nouvelle version de l'entente dès la prochaine année;

Attendu que l'amendement de prolongation précise la prolongation de la validité de l'entente, ainsi que trois autres modifications devant être apportées dès maintenant à la lettre d'entente :

- Une prolongation de la durée de l'entente de trois à quatre ans;
- Un ajustement aux modalités financières de l'entente indiquant qu'à compter de l'année financière 2022-2023, la contribution annuelle demandée aux villes et municipalités de plus de 1000 habitants sera de 0,18 \$ par habitant;
- Un changement à la description du service Inscription et renseignements à l'Annexe B – *Description des services aux sinistrés* pour refléter la mise à jour des outils d'inscription;
- La substitution d'un paragraphe à l'annexe D – *Frais assumés par une ville, municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* afin de préciser les informations que la Croix-Rouge peut transmettre quant aux frais assumés par la VILLE/MUNICIPALITÉ;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de l'amendement no.1 à l'**ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS**;

Attendu qu'il y aurait lieu d'autoriser le paiement pour la dernière année restante à l'entente;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 0.18 \$ par habitant, soit 7 833 pour un montant de 1 409.94 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-230-00-419, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, le tout en vertu de l'article 3 de l'amendement no.1, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

D'autoriser le maire ainsi que la greffière de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, l'amendement no.1 à l'**ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-384

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 471 299 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME VÉRONIQUE MARTEL ET SÉBASTIEN DAIGNEAULT.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à Mme Véronique Martel et M. Sébastien Daigneault le lot 6 471 299 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 043.1 mètres carrés, au prix de 90 383.98 \$, incluant les taxes applicables;

Que Mme Véronique Martel et M. Sébastien Daigneault ont versé un montant de 4 519.20 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat

signée en date du 28 septembre 2022;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-385

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 471 300 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME JULIE FONTAINE ET LUC BERGERON.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à Mme Julie Fontaine et M. Luc Bergeron le lot 6 471 300 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 853.8 mètres carrés, au prix de 73 981.25 \$, incluant les taxes applicables;

Que Mme Fontaine et M. Bergeron ont versé un montant de 3 699.06 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signée en date du 28 septembre 2022;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-386

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 471 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC À M. MICHEL FONTAINE.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à M. Michel Fontaine le lot 6 471 302 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 087.4 mètres carrés, au prix de 94 222.25 \$, incluant les taxes applicables;

Que M. Fontaine ait versé un montant de 4 711.13 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signée en date du 28 septembre 2022;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-387

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 471 303 DU CADASTRE DU QUÉBEC À M. DAVID LAUZIÈRE.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à M. David Lauzière le lot 6 471 303 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 887.4 mètres carrés, au prix de 76 892.67 \$, incluant les taxes applicables;

Que M. Lauzière ait versé un montant de 3 844.63 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 28 septembre 2022;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-388

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 471 304 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME MARILOU CHAREST ET M. WILLIAM DESLANDES.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à Mme Marilou Charest et M. William Deslandes le lot 6 471 304 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 081.5 mètres carrés, au prix de 93 711.32 \$, incluant les taxes applicables;

Que Mme Charest et M. Deslandes ont versé un montant de 4 685.57 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signée en date du 28 septembre 2022;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-389

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 471 307 DU CADASTRE DU QUÉBEC À M. TOMMY VAILLANCOURT.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à M. Tommy Vaillancourt le lot 6 471 307 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 218.5 mètres carrés, au prix de 105 582.29 \$, incluant les taxes applicables;

Que M. Vaillancourt ait versé un montant de 5 279.12 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signée en date du 28 septembre 2022;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-390

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 471 308 DU CADASTRE DU QUÉBEC À M. MAXIME DUMONT.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à M. Maxime Dumont le lot 6 471 308 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 421 mètres carrés, au prix de 123 128.79 \$, incluant les taxes applicables;

Que M. Dumont ait versé un montant de 6 156.44 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signée en date du 28 septembre 2022;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-391

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 636 DU CADASTRE DU QUÉBEC À M. DENIS JOLY.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à M. Denis Joly le lot 6 194 636 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 021.1 mètres carrés, au prix de 68 967.20 \$, incluant les taxes applicables;

Que M. Joly ait versé un montant de 3 448.36 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert au document « Acompte » signé en date du 30 septembre 2022;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-392

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023.

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2023 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2023, tel que soumis ; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2022-10-393

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a tout fait pour mettre en œuvre la réalisation des travaux d'amélioration de la bibliothèque;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a procédé au processus d'appel d'offres pour la réalisation des travaux le 8 juin 2022 sur le site SEAO et que cette dernière n'a reçu aucune soumission;

Attendu que des travaux de toiture, de maçonnerie, qu'avec le délai de réception des matériaux et de la période hivernale, aucun entrepreneur ne veut soumissionner avec le délai au 31 mars 2023;

Attendu que le montant de la subvention est très important pour la communauté d'Acton Vale;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend déposer une demande de prolongation pour la réalisation des travaux d'amélioration de la bibliothèque, afin que cette dernière puisse recommencer le processus d'appel d'offres;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale dépose à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec une demande de prolongation jusqu'au 31 août 2023 pour la réalisation des travaux d'amélioration de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-394

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO.4 - RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE PARÉ ET LANDRY.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.4 relatif aux travaux de réfection des stations de pompage Paré et Landry;

Attendu la recommandation de monsieur Sébastien Labonté, ing., de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 28 367.53 \$ plus taxes, à Nordmec Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 4;

De financer cette dépense de 28 367.53 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.4 – Travaux de réfection des stations de pompage Paré et Landry.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-395

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-09-2022 au 28-09-2022 	81 252.47 \$
<ul style="list-style-type: none"> Paiements par AccèsD du 01-09-2022 au 30-09-2022 	184 998.31 \$
<ul style="list-style-type: none"> Salaires et REER pour le mois de septembre 2022 	128 649.23 \$
<ul style="list-style-type: none"> Remboursements par Carte de crédit – Loisirs pour le mois de septembre 2022 	696.70 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> Pour le mois de septembre 2022 	308 016.94 \$
Grand Total	703 613.65 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-396

ADOPTION DU RÈGLEMENT 008-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003 DE LA VILLE D'ACTON VALE, AFIN DE REVOIR LA DÉLIMITATION DES ZONES À DOMINANCE RÉSIDEN­TIELLE NUMÉRO 111 ET 112, D'EN REVOIR LES USAGES AUTORISÉS ET DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE.

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 01 août 2022;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 01 août 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 août 2022 à 20 h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 06 septembre 2022 avec modification;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prévu;

Attendu qu'il n'y a pas eu de changement entre le second projet adopté et le règlement soumis pour adoption;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le règlement 008-2022;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par

le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'adopter le règlement 008-2022 modifiant le règlement de zonage 069-2003, de la Ville d'Acton Vale – Règlement 008-2022 afin de revoir la délimitation des zones à dominance résidentielle numéros 111 et 112, d'en revoir les usages autorisés et de créer une nouvelle zone.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-397

ADOPTION DU RÈGLEMENT 013-2022 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant la parution d'un avis public relatif à l'adoption du règlement 013-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, le 21 septembre 2022;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 12 septembre 2022, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg.013-2022 « *Règlement numéro 013-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.* »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-398

ADOPTION DU RÈGLEMENT 014-2022 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant la parution d'un avis public relatif à l'adoption du règlement 014-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, le 21 septembre 2022;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 septembre 2022, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg.014-2022 « *Règlement numéro 014-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.* »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-399

ADOPTION DU RÈGLEMENT 015-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003 DE LA VILLE D'ACTON VALE, AFIN D'ENCADRER LES ENSEIGNES PRÉ-MENU ET LES ENSEIGNES DE MENU DES COMMERCES OFFRANT UN SERVICE À L'AUTO.

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 19 septembre 2022;

Attendu que le projet de règlement a été adopté le 19 septembre 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 03 octobre 2022 à 20 h;

Attendu que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Attendu qu'il n'y a pas eu de changement entre le projet de règlement adopté et le règlement soumis pour adoption;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le règlement 015-2022;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'adopter le règlement 015-2022 modifiant le règlement de zonage 069-2003, de la Ville d'Acton Vale – Règlement 015-2022 afin d'encadrer les enseignes pré-menu et les enseignes de menu des commerces offrant un service à l'auto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-400

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 016-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003, AFIN DE REVOIR À LA HAUSSE LA SUPERFICIE MAXIMALE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DÉTACHÉS POUR LES TERRAINS DE PLUS DE 5 000 MÈTRES CARRÉS.

Attendu que le premier projet du règlement 016-2022 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2022 par la résolution 2022-09-365;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 03 octobre 2022 à 20h;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 016-2022 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de revoir à la hausse la superficie maximale des bâtiments accessoires détachés pour les terrains de plus de 5 000 mètres carrés ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**LIBÉRATION AU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE
PRIMAIRE - REGROUPEMENT ESTRIE, PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE
2014 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2015.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds sous le numéro DL008900-01 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015;

Attendu que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

Attendu qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville d'Acton Vale y a investi une quote-part de 21 609 \$ représentant 10.80 % de la valeur totale du fonds;

Attendu que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Attendu que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

Attendu que la Ville d'Acton Vale confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Attendu que la Ville d'Acton Vale demande que le reliquat de 78 508.55 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Attendu qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance,

qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015;

Attendu que l'assureur Lloyds pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015.

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-402

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET RECONDUIRE LE CONTRAT RELATIF À L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE – ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT – TERME 2022-2023.

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} décembre 2023;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 8 175 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à ***BFL Canada risques et assurances inc.***, la facture portant le numéro 563267 pour le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux;

D'autoriser la directrice générale, la trésorière et la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages et à sa tenue à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-403

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'ENTRAÎNEURS DU CLUB DE GYMNASTIQUE LE PHOENIX.

Attendu qu'il y aurait lieu de procéder à l'embauche des postes d'entraîneurs pour la prochaine saison du Club de gymnastique Le Phoenix d'Acton Vale;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des Services culturels;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Nom	Fonction	Taux horaire	Nb d'heure	Durée
Maélie Robichaud	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Marie-Jeanne Paré	Entraîneur récréatif intermédiaire (ou Senior si besoin)	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Audrey-Anne Charbonneau	Entraîneur récréatif intermédiaire (ou Senior si besoin)	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Maxim Girardot	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Évangéline Paquette	Entraîneur récréatif intermédiaire (ou Senior si besoin)	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Gabrielle Benoît	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Florence Breault	Entraîneur récréatif junior (ou Senior si besoin)	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Maïka Ducharme	Entraîneur substitut récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Juliette Dalpé	Entraîneur substitut récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-404

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL.

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et

les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme pour l'année 2023-2024;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit la formation de **2 pompiers** pour le programme Pompier I et/ou de **2 pompiers** pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit aussi la formation de 28 pompiers pour des besoins spécifiques répondant au Volet 3 du programme;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-405

OFFRE DE SERVICES DE VEC FORMATION, CÉGEP DE VICTORIAVILLE.

Attendu que VEC Formation, Cégep de Victoriaville offre ses services de coaching en lien avec l'inspection des bâtiments à risque élevé et très élevé;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De mandater VEC Formation, Cégep de Victoriaville pour le coaching en lien avec l'inspection des bâtiments à risques élevés et très élevés, selon

l'offre de services datée du 22 septembre 2022;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 8 741 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-610-00-419 au Service de formation continue du Cégep de Victoriaville;

De financer cette dépense à même le fonds général ;

D'autoriser la coordonnatrice Ressources humaines et communications, madame Vicky Lessard, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-406

RÉSOLUTION RELATIVE À « L'ANNEXE 6 DE L'ENTENTE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE DONNÉES ET LEUR DIFFUSION DANS UNE BANQUE EN LIGNE SUR INTERNET » ENTRE SOQUIJ ET LA VILLE D'ACTON VALE.

Attendu que l'accès à une banque de données centralisant certaines informations provenant de tous les greffes des cours municipales du Québec permettrait d'augmenter l'efficacité des cours municipales et des corps policiers;

Attendu que le 19 mars 2007 la Ville d'Acton Vale a signé une entente concernant la communication des données et leur diffusion dans une banque en ligne sur internet avec SOQUIJ;

Attendu que l'annexe 6 « Liste des employés désignés » de l'entente date de plus de 15 ans et que SOQUIJ tient à mettre à jour la liste;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville D'Acton Vale autorise **Madame Nathalie Ouellet**, directrice générale, pour et au nom de la Ville D'Acton Vale, représentante autorisée à signer la Convention;

Que la Ville D'Acton Vale désigne pour l'application de ladite entente :

- **Madame Claudine Babineau, OMA** greffière – Ville et Cour municipale, responsable officielle de l'entente et responsable des employés désignés pour accéder à la banque. Elle pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autres personnes qu'elle est chargée d'identifier ;
- **Madame Claudine Babineau, OMA** greffière - Ville et Cour municipale, chargée de projet de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-10-407

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI PROVINCIAL MIDGET D'ACTON VALE.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi d'hockey du 30 janvier au 12 février 2023 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

Rs.2022-10-408

VOTE DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

De féliciter les organisateurs ainsi que les partenaires pour leur belle initiative concernant le salon des aînés (MADA) qui a eu lieu le jeudi 29 septembre dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 25.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes [20;25].

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date